

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE
L'AUTONOMIE FINANCIERE
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

SEANCE DU MERCREDI 12 AVRIL 2023

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Madame Sophie ROULLE, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur Emmanuel CARRIERE (Pouvoir à Mme Bourgade), Monsieur Pascal GOURDEL, Monsieur Jean MARIN (Pouvoir à Mme Roulle), Monsieur Bertrand RIOU (Pouvoir à Mme Roulle), Madame Muriel THOMAS.

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

Objet : Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 31 janvier 2023

Le conseil d'administration du 31 janvier 2023 de la régie autonome personnalisée Carré d'art-Musée d'art contemporain a donné lieu à la rédaction d'un procès-verbal joint en ANNEXE 1.

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés valident le procès-verbal du conseil d'administration du 31 JANVIER 2023.



**La Présidente du Conseil d'administration
Sophie ROULLE**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**REGIE MUNICIPALE
DOTE DE LA PERSONNALITE JURIDIQUE
ET DE L'AUTONOMIE FINANCIERE
POUR L'EXPLOITATION DU MUSEE
D'ART CONTEMPORAIN**

**PROCES VERBAL N°112
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 31 janvier 2023 17h30**

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Monsieur Jean MARIN, Madame Marie MENETRIER, Monsieur Bertrand RIOU, Madame Sophie ROULLE, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Madame Mary BOURGADE, Monsieur Emmanuel CARRIERE, Monsieur Pascal GOURDEL, Madame Muriel THOMAS.

Absents : Monsieur Fabrice CES (Trésorier de Nîmes Agglomération), Monsieur Joël SAAS (Directeur Général Adjoint délégué à la Culture et aux Grands Projets de la Ville de Nîmes),.

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), , Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

ORDRE DU JOUR

1) Administration générale

- 1.1 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 22 novembre 2022
- 1.2 Compte-rendu des décisions signées par le directeur et l'administratrice conformément à leur délégation de signature
- 1.3 Avenant 2023 à la convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 avec la Ville de Nîmes : autorisation de signature

2) Finances

- 2.1 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2023

3) Ressources humaines

- 3.1 Recours au référent déontologue

4) Questions diverses.

Annexe 1 – PV CA du 31/01/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-428083315-20230412-CR06_23-DE

1.1 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 22 novembre 2022

Madame ROULLE ouvre la séance à 17h30.

Madame ROULLE appelle l'assemblée à commenter le procès-verbal de la précédente séance.

Madame ROULLE soumet le point au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

1.2 Compte-rendu des décisions signées par le directeur et l'administratrice conformément à leur délégation de signature

Monsieur PREVOST présente les dernières décisions prises par délégation. Elles concernent une partie des acquisitions d'œuvres réalisées en 2022, et le personnel (avancement de grade).

Madame ROULLE soumet le point au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1.3 Avenant 2023 à la convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 avec la Ville de Nîmes : autorisation de signature

Madame MAGNIER indique qu'il s'agit d'une convention triennale. La précédente avait cours jusqu'au 31/12/2022. Une nouvelle sera signée pour les trois prochaines années. Cette convention établit notamment le montant de subvention pour l'année 2023, ainsi que les activités et grandes directions du projet du musée pour les années à venir.

Madame ROULLE soumet le point au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2.1 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2023

Madame ROULLE présente les grandes lignes de la programmation 2023 : L'exposition en cours (Gerard & Kelly / Rosalind Nashashibi) se poursuit au début de l'année 2023. Elle laissera la place à la programmation dans le cadre des 30 ans de Carré d'art (mise à l'honneur des collections aux deuxième et troisième étages, avec la participation d'artistes comme Tarik Kiswanson et Suzanne Lafont qui apporteront leurs regards sur ces collections). Des œuvres de Walid Raad et Martine Syms seront également présentées.

L'art contemporain sera présent dans tous les autres musées de la ville, avec Oliver Laric dans les collections du Musée de la romanité, Martial Raysse au Musée des beaux-arts, les œuvres originales ayant donné lieu aux affiches de la feria, au Musée des cultures taurines, et des œuvres de la collection du musée Carré d'art au Musée du vieux Nîmes et au Museum d'histoire naturelle.

La subvention du musée n'a pas été réévaluée à la suite de la baisse subie en 2022, le budget consacré à ces expositions est donc fortement contenu.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur PREVOST rappelle qu'une exposition d'œuvres récentes de Claude Viallat sera présentée lors de la seconde partie de l'année (œuvres qui seraient données à la Ville dans le cadre de la création d'un lieu d'exposition consacrée à l'artiste).

Madame MAGNIER présente le projet de budget pour 2023. Il est moins élevé que les années précédentes, car le report à nouveau sera peu conséquent. Pour le musée, le budget serait d'environ 1 066 000€ en fonctionnement, et 180 000€ en investissement. Le budget de fonctionnement de la librairie serait d'environ 105 000€.

Monsieur PREVOST indique que 195 000€ sont disponibles pour les projets d'exposition en 2023, ce qui est très peu compte tenu des 1 200 m² de salles à occuper. La part du budget consacrée aux projets artistiques n'est plus que de 18%. Les projets de 2023 pourront être assurés dans ces conditions, car l'exposition d'œuvres de la collection permet de réaliser des économies sur les frais d'assurance et de transport, mais il se dit inquiet pour les années à venir.

Madame ROULLE espère que ce budget pourra être plus conséquent l'année prochaine, afin que Carré d'art soit en mesure de proposer une belle exposition dans le cadre de la biennale d'art contemporain.

Madame ROULLE soumet le point au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

3.1 Recours au référent déontologue

Les collectivités ont l'obligation récente de nommer un référent déontologue, un référent laïcité, et de mettre en place un dispositif dédié au signalement d'actes frauduleux ou constitutifs de harcèlement. Ces différentes fonctions peuvent être assurées par la même personne.

Madame ROULLE rappelle que la Ville de Nîmes souhaite que ce référent soit le même pour les agents de la régie que pour les agents municipaux.

Madame ROULLE soumet le point au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

Plus aucune question n'étant posée, Madame ROULLE lève la séance à 18h00.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE
L'AUTONOMIE FINANCIERE
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

SEANCE DU MERCREDI 12 AVRIL 2023

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Madame Sophie ROULLE, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur Emmanuel CARRIERE (Pouvoir à Mme Bourgade), Monsieur Pascal GOURDEL, Monsieur Jean MARIN (Pouvoir à Mme Roulle), Monsieur Bertrand RIOU (Pouvoir à Mme Roulle), Madame Muriel THOMAS.

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

Objet : Compte rendu des décisions signées par le Directeur et l'Administratrice conformément aux délibérations N° 24-20 et 25-20 du conseil d'administration.

Conformément à la décision N°24-20 votée à l'unanimité lors du conseil d'administration du 19 octobre 2020, le Directeur de la régie autonome personnalisée Carré d'Art-Musée d'art contemporain est le représentant légal de la structure et peut engager juridiquement et comptablement l'établissement. Le Directeur rend compte au Conseil d'administration des contrats conclus pour un montant supérieur à 15 000 HT.

Par décision N° 25-20 approuvée le 19 octobre 2020 à l'unanimité, l'Administratrice dispose d'une délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur afin de garantir la bonne continuité des actions du musée.

Le tableau ci-dessous reprend les contrats et actes signés par le Directeur et l'Administratrice, pour un montant supérieur à 15 000 HT, depuis le conseil d'administration du 31 janvier 2023.

NATURE	OBJET	DATE
PERSONNEL	Arrêté titularisation Claire MAGNIER	01/02/2023
PERSONNEL	Avancement échelon Mathieu SABATIER	01/02/2023
PERSONNEL	Passage chevron HEB2 JM PREVOST	22/03/2023
EXPOSITIONS	Contrat Assurance multirisque	20/01/2023
EXPOSITIONS	Contrat retour œuvres Glenn Ligon	02/03/2023

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés ont pris acte du compte rendu des actes signés par le Directeur et l'Administratrice lors de son empêchement.

**La Présidente du Conseil d'administration
Sophie ROULLE**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/04/2023
Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-428083315-20230412-CR07_23-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE
L'AUTONOMIE FINANCIERE
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

SEANCE DU MERCREDI 12 AVRIL 2023

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Madame Sophie ROULLE, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur Emmanuel CARRIERE (Pouvoir à Mme Bourgade), Monsieur Pascal GOURDEL, Monsieur Jean MARIN (Pouvoir à Mme Roulle), Monsieur Bertrand RIOU (Pouvoir à Mme Roulle), Madame Muriel THOMAS.

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

Objet : Vote du compte de gestion 2022 : budget principal du musée et budget annexe de la librairie

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la nomenclature budgétaire et comptable M4 applicable à la régie autonome Carré d'art-Musée d'art contemporain ;

Le compte de gestion est le document qui retrace la comptabilité du comptable pour un exercice donné. Conformément à la législation en vigueur, il convient de constater sa concordance avec le compte administratif de l'ordonnateur.

Un travail de vérification a été réalisé par les services du comptable et par ceux de l'ordonnateur permettant d'affirmer cette concordance.

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés constatent la concordance du compte de gestion 2022 du comptable avec le compte administratif 2022 de l'ordonnateur.

**La Présidente du Conseil d'administration
Sophie ROULLE**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE
L'AUTONOMIE FINANCIERE
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

SEANCE DU MERCREDI 12 AVRIL 2023

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Madame Sophie ROULLE, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur Emmanuel CARRIERE (Pouvoir à Mme Bourgade), Monsieur Pascal GOURDEL, Monsieur Jean MARIN (Pouvoir à Mme Roulle), Monsieur Bertrand RIOU (Pouvoir à Mme Roulle), Madame Muriel THOMAS.

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

Objet : Vote du compte administratif 2022 : budget principal du musée et budget annexe de la librairie

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** la nomenclature budgétaire et comptable M4 applicable à la régie autonome Carré d'art-Musée d'art contemporain ;
- VU** les documents budgétaires du compte administratif 2022 présenté en annexes 4 et 5.

A. BUDGET GLOBAL

Le compte administratif 2022 retrace l'ensemble des écritures comptables réalisées en dépenses et en recettes lors de l'exercice 2022.

Les montants des crédits ouverts (inscrits au budget primitif et décisions modificatives), y compris opérations d'ordres) étaient les suivants :

Montant des crédits ouverts (reports compris)

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL (Musée)			
DEPENSES	202 950,00 €	1 473 427,49 €	1 676 377,49 €
RECETTES	202 950,00 €	1 473 427,49 €	1 676 377,49 €
BUDGET ANNEXE (Librairie)			
DEPENSES	13 042,75 €	132 702,82 €	145 745,57 €
RECETTES	13 042,75 €	132 702,82 €	145 745,57 €
BUDGET GLOBAL			
DEPENSES	215 992,75 €	1 606 130,31 €	1 822 123,06 €
RECETTES	215 992,75 €	1 606 130,31 €	1 822 123,06 €

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des dépenses et recettes du seul exercice 2022.

Résultats 2022 (hors reports)

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RESULTATS MUSEE 2022	50 002,58 €	-398 320,45 €	-348 317,87 €
RESULTATS LIBRAIRIE 2022	3 806,00 €	5 099,41 €	8 905,41 €
RESULTATS GLOBAUX 2022	53 808,58 €	-393 221,04 €	-339 412,46 €

Les résultats du seul exercice 2022 (hors reports) sont excédentaires de 53 808,58€ en investissement et déficitaires de 393 221,04€ en fonctionnement.

Après ajout des reports des années précédentes, qui étaient de 409 612,73€ (fonctionnement) et de -12 976,45€ (investissement) pour le musée, et de -18 202,82€ (fonctionnement) et 7 842,75€ (investissement) pour la librairie, le résultat global à la fin de l'année est excédentaire de 48 674,88€ en investissement et déficitaire de 1 811,13€ en fonctionnement.

Le tableau ci-dessous présente les résultats par section de l'exercice 2022 (écritures d'ordre incluses) :

Résultats 2022 (reports compris)

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL (Musée)			
DEPENSES	184 724,22 €	1 457 815,43 €	1 642 539,65 €
RECETTES	221 750,35 €	1 469 107,71 €	1 690 858,06 €
RESULTATS 2022	37 026,13 €	11 292,28 €	48 318,41 €
BUDGET ANNEXE (Librairie)			
DEPENSES	0,00 €	126 073,84 €	126 073,84 €
RECETTES	11 648,75 €	112 970,43 €	124 619,18 €
RESULTATS 2022	11 648,75 €	-13 103,41 €	-1 454,66 €
BUDGET GLOBAL			
DEPENSES	184 724,22 €	1 583 889,27 €	1 768 613,49 €
RECETTES	233 399,10 €	1 582 078,14 €	1 815 477,24 €
RESULTATS 2022	48 674,88 €	-1 811,13 €	46 863,75 €

L'exercice 2022 s'achève donc, pour le cumul des sections d'investissement et de fonctionnement du musée et de la librairie, avec un résultat excédentaire de 46 863,75€.

B. BUDGET PRINCIPAL : MUSEE D'ART CONTEMPORAIN

Les dépenses sont en adéquation avec les ressources disponibles. Des projets, annulés en 2020 et 2021, ont été reportés à 2022, ainsi que les crédits non consommés ces deux dernières années. Le budget a toutefois subi la crise énergétique européenne, se répercutant notamment fortement sur les dépenses de transport d'œuvres.

Le tableau ci-dessous synthétise par sections et chapitres globalisés le compte administratif 2022. Il présente également le résultat de clôture avec la reprise du résultat de fonctionnement 2021.

INVESTISSEMENT Musée 2022				
DEPENSES				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	Taux de réalisation
20	Immobilisations incorporelles (site internet)	0,00 €	0,00 €	
21	Immobilisations corporelles (œuvres d'art et matériel multimédia)	186 973,55 €	168 747,77 €	90%
020	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €	3 000,00 €	100%
TOTAL		189 973,55 €	171 747,77 €	90%
RECETTES				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Réalisation	Taux de réalisation
13	Subventions d'équipement	137 950,00 €	148 124,35 €	107%
10	Dotations	0,00 €	10 000,00 €	
021	Vir. section fonctionnement	0,00 €	0,00 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 000,00 €	63 626,00 €	98%
TOTAL		202 950,00 €	221 750,35 €	109%
SOLDE EXERCICE		12 976,45 €	50 002,58 €	
EXCEDENT REPORTE N-1		-12 976,45 €	-12 976,45 €	
SOLDE AVEC REPRISE DE RESULTAT N-1		0,00 €	37 026,13 €	

FONCTIONNEMENT Musée 2022				
DEPENSES				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	Taux de réalisation
011	Charges à caractères générales	795 677,49 €	794 760,72 €	100%
012	Charges de personnel	559 648,74 €	548 585,30 €	98%
65	Autres charges de gestion courante	101,26 €	1,65 €	2%
66	Charges financières	200,00 €	4,89 €	2%
67	Charges exceptionnelles	52 800,00 €	50 836,87 €	96%
68	Provision pour risques	0,00 €	0,00 €	
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	
023	<i>Vir section investissement</i>	0,00 €	0,00 €	
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	65 000,00 €	63 626,00 €	98%
TOTAL		1 473 427,49 €	1 457 815,43 €	99%

RECETTES				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Réalisation	Taux de réalisation
013	Atténuations de charges	0,00 €	1 121,25 €	
70	Ventes produits fabriqués, prestations	52 000,00 €	68 841,00 €	132%
74	Subventions	971 000,00 €	976 015,80 €	101%
75	Autres produits de gestion courante	100,00 €	1,81 €	2%
76	Produits financiers	0,00 €	218,33 €	
77	Produits exceptionnels	37 714,76 €	10 296,79 €	27%
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	3 000,00 €	3 000,00 €	100%
TOTAL		1 063 814,76 €	1 059 494,98 €	100%

SOLDE EXERCICE	-409 612,73 €	-398 320,45 €	
EXCEDENT REPORTE N-1	409 612,73 €	409 612,73 €	
SOLDE AVEC REPRISE DE RESULTAT N-1	0,00 €	11 292,28 €	

REÇU EN PREFECTURE
le 13/04/2023
Application agréée E-legalite.com

Les données en italiques sont des opérations d'ordre : il s'agit d'écritures comptables calculées, qui ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement. Ce sont notamment des écritures liées aux amortissements (Amortissement de la subvention d'équipement et dotation aux amortissements).

1. Détail de la section d'investissement

Les opérations de fonctionnement génèrent un résultat positif de 37 026,13€. Des opérations de rénovation d'œuvres n'ont pu être menées à termes avant la fin de l'année, et un don s'est ajouté aux recettes en fin d'année.

Les prévisions de dépenses d'investissement sont atteintes à hauteur de 90%.

Les crédits ouverts concernent en majorité les acquisitions d'œuvres. Celles-ci varient en fonction des opportunités. La négociation avec certaines galeries, ou parfois l'achat direct aux artistes, lorsque ceux-ci ont bénéficié d'un soutien à la production dans le cadre d'une exposition au musée, ont permis d'obtenir des œuvres à des prix inférieurs à ceux du marché.

En 2022, les dépenses d'investissement étaient principalement liées à l'enrichissement de la collection, pour un total de 122 518,37€ correspondant à l'acquisition de quatorze œuvres ou groupes d'œuvres, et à sa conservation.

Le budget d'acquisition d'œuvres est toujours conditionné par les subventions perçues de la Ville de Nîmes et du FRAM, et par la nécessité de restaurer certaines œuvres, les dépenses étant imputées sur le même budget.

Montant des acquisitions par année									
2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
36 965,80 €	277 624 € (dont 60 000€ d'acquisitions 2013)	239 800,00 €	127 714,70 €	88 679,88 €	120 205,67 €	139 940,31 €	138 131,10 €	225 427,49 €	122 518,37 €

Des crédits sont, d'autre part, toujours constitués pour le remplacement ou l'achat d'équipements techniques, informatiques et audiovisuels (lorsque le parc disponible ne permet pas de répondre aux besoins des expositions), afin d'être en mesure de répondre rapidement aux demandes particulières d'artistes, ou en cas de panne impromptue. En 2022, le renouvellement de matériel informatique (achat de dispositifs de stockage de données, postes informatiques), l'achat matériel technique pour l'atelier, et l'achat de matériel audiovisuel pour les expositions (matériel de sonorisation et de projection) ont représenté 46 229,40€.

S'agissant des recettes, le musée a reçu 85 000€ de la Ville de Nîmes, et 63 124,35€ au titre du FRAM (versement de la part 2021 de la Région, et part 2022 de la DRAC), destinés aux acquisitions d'œuvres.

Les dotations aux amortissements ont représenté 63 626€, que l'on retrouve dans les recettes d'investissement au titre des transferts de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

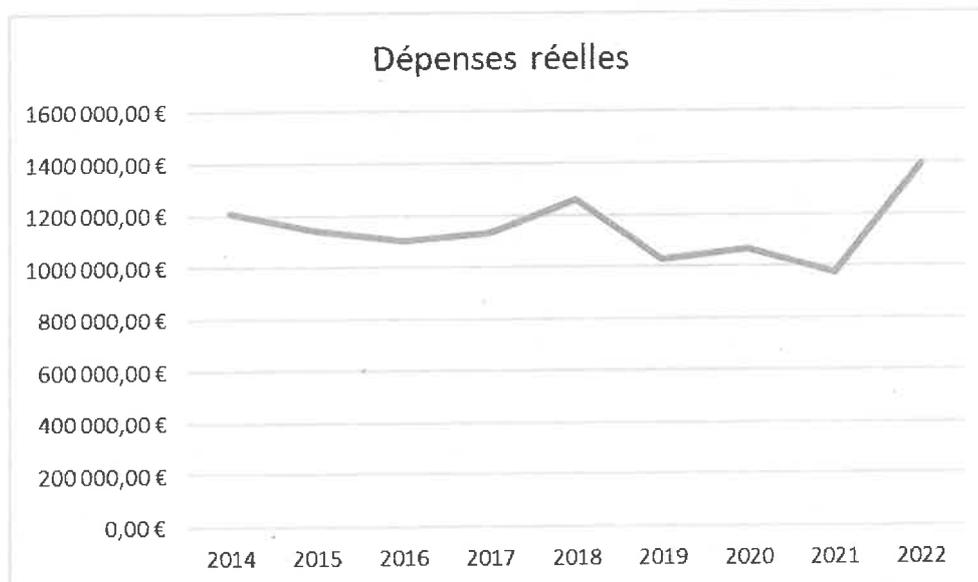
2. Détail des dépenses de fonctionnement

Les opérations de fonctionnement génèrent un résultat positif de 11 292,28€.

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est de 99%. Cette situation reflète la volonté d'une « remise à zéro » de la programmation, avec une présentation sur une même année de tous les projets n'ayant pu être présentés en 2020 et 2021, avec une mobilisation des ressources qui leur étaient réservées.

Les dépenses de fonctionnement du musée regroupent les charges de personnel et les charges générales. Avec un total de 1 394 189,43€ (hors dépenses d'ordre), les dépenses 2022 sont en forte hausse par rapport à 2021 (+420 425,74€) comme le montre ce graphique.

Cette hausse est principalement liée à la présentation d'une exposition supplémentaire durant l'été et de deux expositions simultanément à l'automne, dans le cadre de la « remise à zéro » évoquée ci-dessus. Le musée a également subi les hausses du coût des matières premières, et du carburant, liées à survenue de la crise énergétique, et qui se sont répercutées sur les budgets de montage et de transports d'œuvres.

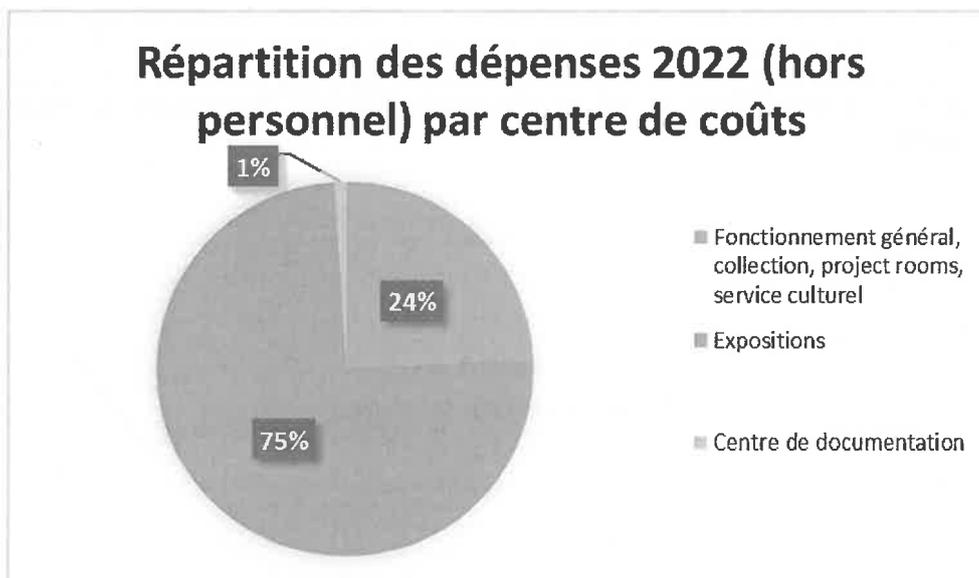


a. Budget général

(1) Les charges générales (Chapitre 011)

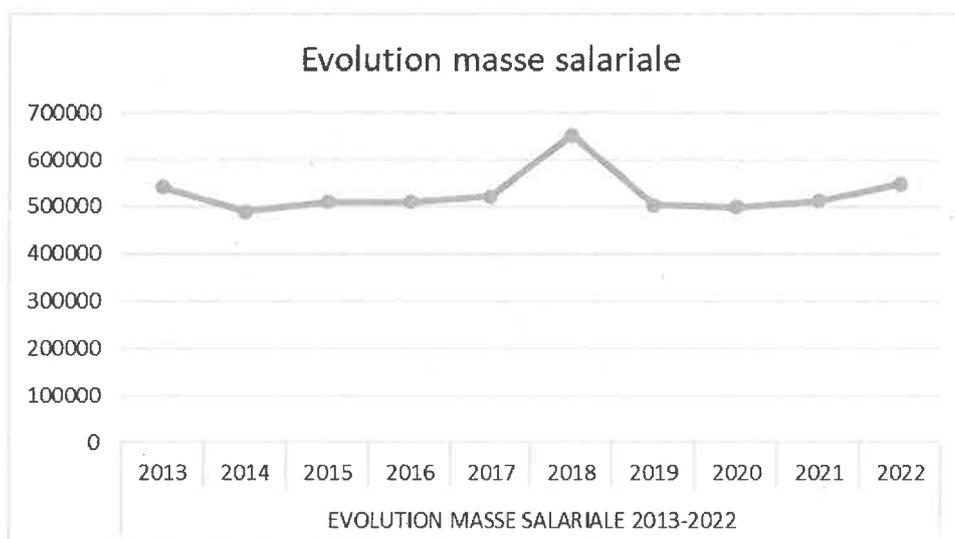
Les charges générales comprennent les dépenses liées au fonctionnement courant du musée ainsi que celles liées aux expositions. Le graphique ci-dessous présente les dépenses, réparties par centre de coûts (fonctionnement général, expositions et project rooms, centre de documentation).

Le budget consacré aux expositions occupe, dans le chapitre 011, une place plus importante qu'habituellement (75%, pour 66% en 2021), ceci lié à la présentation d'une exposition supplémentaire à l'été. 24% des crédits ont été consacrés au fonctionnement du musée, et 1% au centre de documentation.



(2) Les charges de personnel (Chapitre 012)

Les charges de personnel représentent 39 % des dépenses réelles de fonctionnement 2021, soit 7% de plus qu'en 2021 (Elles augmentent, du fait de la création d'un poste à temps plein).



b. Fonctionnement général du Musée et Centre de documentation

Fonctionnement général du musée

Hors dépenses de personnel, les crédits ouverts au titre du fonctionnement général pour 2022 étaient de 208 253,97€. La consommation est de 191 417,42€, répartie entre les postes suivants :

2022	
Consommables et petit matériel	18 576,50 €
Fluides et télécommunications	11 624,36 €
Locations et maintenance du matériel	30 656,06 €
Prestations de service	25 559,52 €
Abonnements et missions	28 868,82 €
Assurances	56 966,18 €
Communication (agendas quadrimestriels, J)	10 300,60 €
Publications sur la collection	0,00 €
Présentation de la collection (Transport acqu)	8 859,88 €
Frais bancaire virement à l'étranger	5,50 €

La programmation plus soutenue en 2022 impacte également le fonctionnement général (augmentation du budget des affranchissements, des impressions de documents, des fournitures diverses ...). Les dépenses liées aux missions ont continué d'augmenter, après une reprise dès 2021 et la levée des restrictions aux déplacements. Des licences complémentaires ont été achetées pour le logiciel de gestion des finances. Enfin, le montant de la cotisation à l'assurance statutaire du personnel fonctionnaire a augmenté (la cotisation est calculée sur l'effectif 2021, qui a vu la réintégration d'un fonctionnaire placé en disponibilité en 2020).

Fonctionnement général du centre de documentation

Le centre de documentation, disposant d'un budget de 11 749€, a réalisé 9 216,27€ de dépenses. Ce montant comprend l'organisation de résidences et d'expositions en son sein.

c. Expositions temporaires

(1) Project rooms

Pour 2022, le budget primitif prévoyait la réalisation d'un project room doté de 27 000€, et d'une installation dans la Chapelle des Jésuites (6 000€), auxquels s'ajoutaient les dépenses liées au démontage du project room installé fin 2021 (8 000€), soit un total de 41 000€. Les crédits ont été consommés à hauteur de 43 369,85€.

« Post Performance Vidéo, Prospective 1 : Los Angeles » du 1^{er} décembre 2021 au 15 mai 2022

Cette exposition a été installée au début de la seconde période de fermeture du musée en 2020. Elle a été brièvement ouverte au public à la réouverture en 2021, puis démontée, et à nouveau présentée à partir de la fin 2021. Elle a occasionné des dépenses de 33 500,14€ en 2021 (principalement liées au deuxième montage de l'exposition, à une nouvelle communication, et à l'édition d'un catalogue), en plus de 13 419,92€ dépensés en 2020 lors de la première installation de l'exposition. Des dépenses liées au démontage de l'exposition, au transport retour des œuvres, et à l'organisation d'une rencontre avec des artistes se sont ajoutées en 2022, pour 13 019,56€ (soit un budget total de 59 939,62€).

Sam Contis « Transit » du 1^{er} juillet au 20 novembre 2022

Cette exposition a occasionné des dépenses de 28 192,79 en 2022, liées principalement à la production et à l'installation des œuvres, ainsi qu'à la venue de l'artiste des Etats-Unis.

Julien Creuzet, installation à la Chapelle des jésuites du 1^{er} juillet au 4 septembre 2022

Cette exposition a été principalement installée par les équipes du musée (hormis pour l'occultation visuelle des ouvertures de la chapelle, qui représente le principal poste de dépense). Cette installation a occasionné des dépenses de 2 157,50€.

(2) Expositions

Trois nouvelles expositions temporaires ont été proposées au public en 2022, qui voyait également se terminer l'exposition ouverte à l'automne 2021.

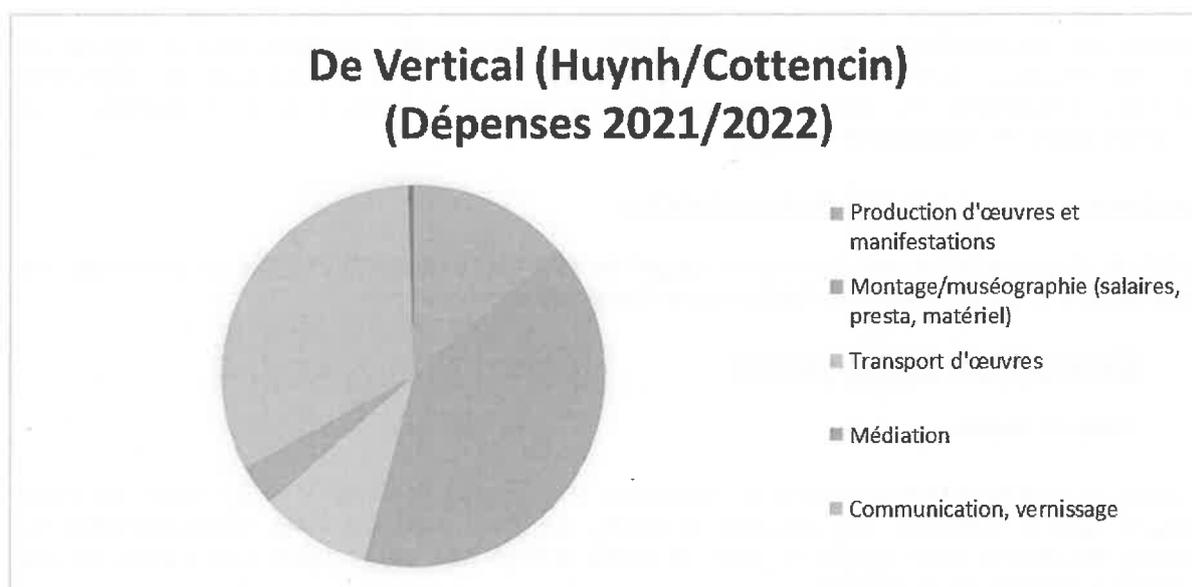
Emmanuelle HUYNH – Jocelyn COTTENCIN « De vertical, devenir horizontal, étale » du 24 novembre 2021 au 27 mars 2022

Et

« Suspensions / Stillness » du 7 décembre 2021 au 27 mars 2022

Ces expositions, sont présentées simultanément dans chacune des deux ailes de l'espace du musée dédiées aux expositions temporaires. Elles combinent le travail d'Emmanuelle Huynh et de Jocelyn Cottencin avec la présentation d'œuvres de la collection. Elles ont comptabilisé ensemble un montant de dépenses de 82 538,98€ euros en 2021, dédiés au paiement des droits d'exposition aux artistes, à la location de matériel audiovisuel, au montage de l'exposition, et à la communication. Des frais liés principalement au démontage de l'exposition et à la prolongation de la campagne de communication ont impacté l'exercice 2022 pour 49 670,40€. Le coût total de l'exposition était donc de 132 209,38€.

Les dépenses totales se distribuent selon les postes suivants :



Ces expositions ont attiré 4 211 visiteurs (3305 en 2022), pour des recettes de billetterie totales de 15 315,50€.

Nairy BAGHRAMIAN « Parloir », du 29 avril au 18 septembre 2022

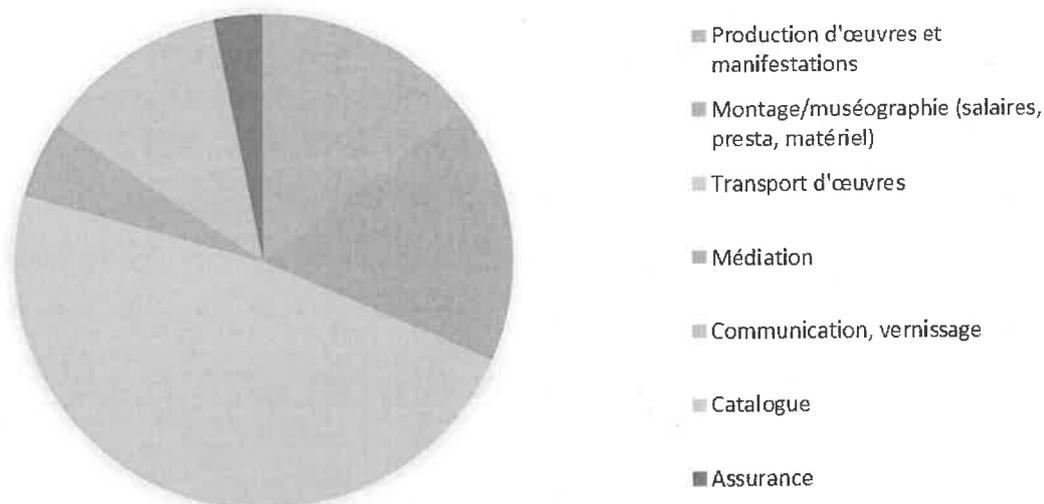
Et

Glenn LIGON « Post-Noir », du 24 juin au 20 novembre 2022

Ces deux expositions, prévues respectivement pour le printemps 2020, et le printemps 2021 ont été reprogrammées simultanément en 2022. Elles ont donné lieu à des dépenses depuis 2019 (avec une participation de 30 204€ à la production d'une œuvre de Nairy Baghramian), et jusqu'en 2023 (frais de transport retour des œuvres de Glenn Ligon et reliquat d'assurance). Le budget total de ces deux expositions est de 497 751,18€ (dont 396 619,39€ payés en 2022).

Les dépenses totales se distribuent selon les postes suivants :

Baghramian / Ligon (Dépenses 2019,2020, 2021, 2022, 2023)



Rosalind NASHASHIBI « Monogram » / GERARD & KELLY « Ruines », du 14 octobre 2022 au 26 mars 2023

Ces expositions auraient dû ouvrir à l'automne 2021, mais ont été remplacées par un autre projet. Elles ont finalement été présentées à l'automne 2022, mais 15 000€ avaient déjà été versés en 2021 aux artistes Gerard & Kelly pour la production d'une œuvre de l'exposition. En 2022, les dépenses occasionnées par ces deux expositions étaient de 134 504,19€. Des dépenses liées notamment au transport retour des œuvres impacteront l'exercice 2023.

Cette exposition a attiré 4 437 visiteurs en 2022, générant 12 069€ de recettes de billetterie.

Autres projets d'expositions :

- Steven LE PRIOL « Hantologie III » du 27 septembre au 16 décembre 2022. La résidence effectuée par l'artiste Steven Le Priol au centre de documentation a donné lieu à une exposition. Les coûts correspondants impactent le budget du centre de documentation et pas celui des expositions.

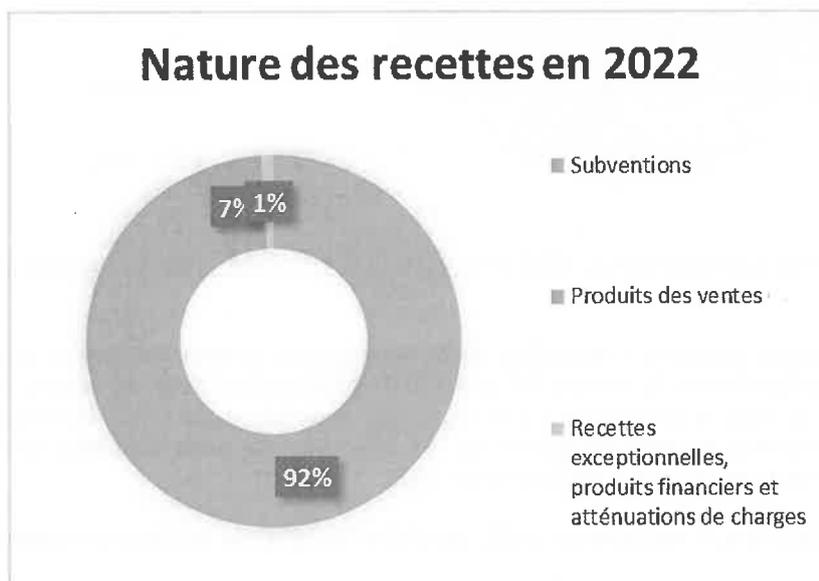
3. Détail des recettes de fonctionnement

Les objectifs de recettes fixés dans le budget primitif 2022 sont presque atteints : la participation de galeries au budget de l'exposition de Glenn Ligon ne s'est pas confirmée, mais les recettes de billetterie ont dépassé les attentes.

Les recettes du musée sont de trois types :

- Les subventions perçues,
- Les produits des entrées
- Les recettes diverses (atténuations de charges et produits exceptionnels).

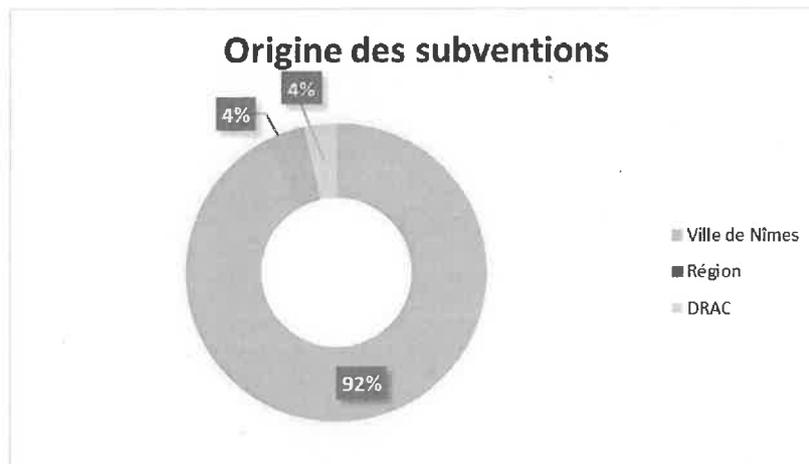
Le graphique ci-dessous montre la part de chacun de ces trois types de recettes dans le total du musée.



a. Subventions

En fonctionnement, le musée perçoit des subventions de différentes institutions pour les expositions, à savoir : La ville de Nîmes, le conseil régional Occitanie, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), et la participation ponctuelle d'autres financeurs.

Le graphique ci-dessous présente la part de chaque financeur dans les subventions reçues en 2021. La Ville de Nîmes est le principal financeur de la régie, suivie de la Région et de la DRAC.

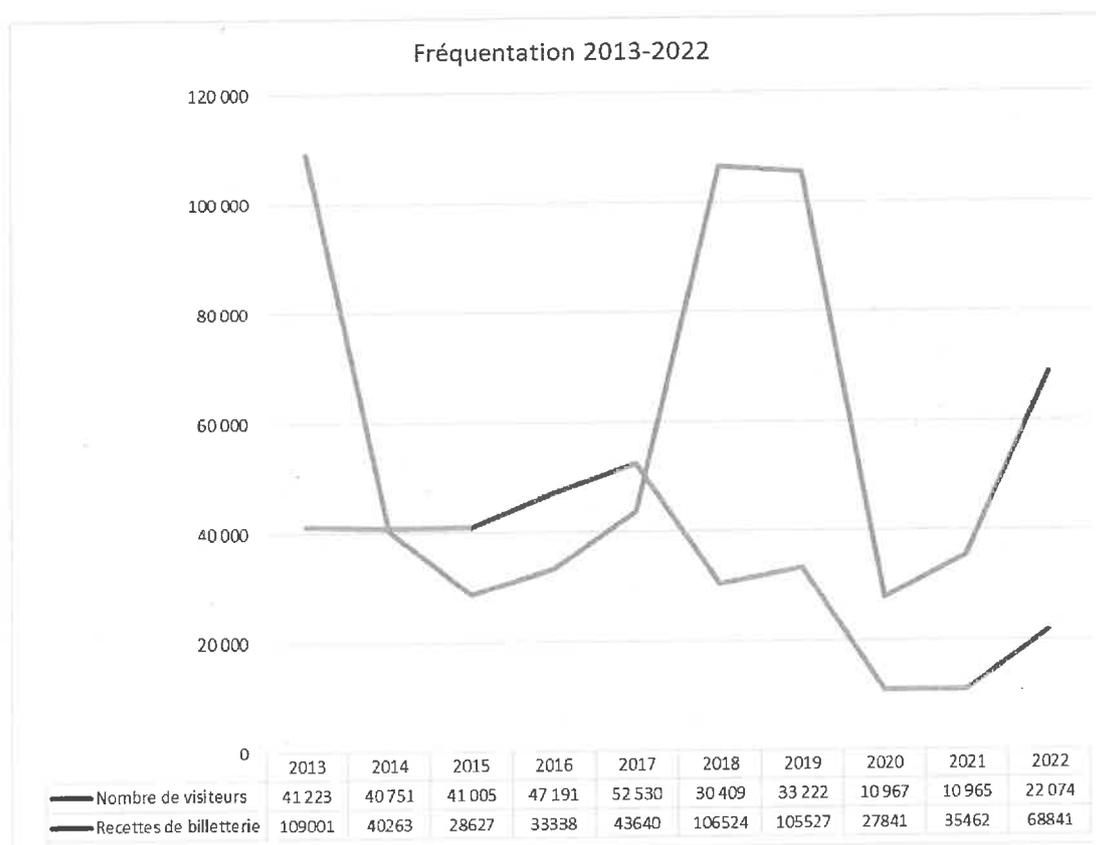


Évolution subventions de fonctionnement 2013/2022

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ville de Nîmes	1 257 004 €	1 120 000 €	1 008 000 €	1 008 000 €	1 008 000 €	950 000 €	950 000 €	950 000 €	950 000 €	900 000 €
Conseil régional	62 500 €	58 500 €	21 000 €	38 984 €	40 000 €	40 000 €	50 000 €	40 000 €	42 988 €	42 016 €
DRAC	54 000 €	30 000 €	33 000 €	32 000 €	34 000 €	10 000 €	23 000 €	25 000 €	40 000 €	34 000 €
Conseil général	15 000 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres	17 000 €	44 000 €	0 €	26 000 €	20 210 €	1 500 €	800 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	1 405 504 €	1 262 500 €	1 062 000 €	1 104 984 €	1 102 210 €	1 001 500 €	1 023 800 €	1 015 000 €	1 032 988 €	976 016 €

La Ville de Nîmes a réduit son financement. La Région Occitanie l'a maintenu, et la DRAC a légèrement réduit sa participation aux activités d'expositions, mais son niveau de participation reste supérieur à celui de 2020.

b. Produits de la billetterie.



La fréquentation du musée progresse, après deux années marquées par les fermetures et les limites à l'accès du musée, mais se trouve toujours en deçà des fréquentations enregistrées avant la crise sanitaire. Les recettes de billetterie sont en hausse également.

Le tableau ci-dessous rappelle la fréquentation et les recettes par exposition.

	Fréquentation totale (nombre de visiteurs)	Nb semaines	Fréquentation moyenne par semaine d'ouverture	Recettes de billetterie
Collection	2 028	22	94	2 828,50 €
De Vertical, Devenir Horizontal, étale / Suspension/Stillness (du 24/11/2021 au 27/03/2022)	4167 (dont 3305 en 2022)	18	232	15 315,50 €
Parloir (Nairy Baghramian) (du 29/04/2022 au 18/09/2022) / Post-Noir (Glen Ligon) (du 24/06/2022 au 20/11/2022)	12 304	30	417	38 628,00 €
Monogram (Rosalind Nashashibi) / Ruines (Gerard & Kelly) (du 14/10/2022 au 26/03/2023)	4437 (en 2022)	12	386	12 069,00 €
TOTAL GENERAL 2022	22 074	81	274	68 841,00 €

c. Recettes diverses

Le chapitre 013 « Atténuations de charges » (1 121,25€) comprend les remboursements d'indemnités journalières de sécurité sociale versées à la suite d'absences des agents de la régie, et la compensation par l'URSSAF du « versement indemnité inflation ». Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » (1,81€) est lié à la comptabilisation d'arrondis dans le mandatement du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Le chapitre 77 « Recettes exceptionnelles » (10 296,79€) correspond à la constatation de la part patronale des titres restaurants des employés de la régie éligibles au dispositif.

C. BUDGET ANNEXE LIBRAIRIE

INVESTISSEMENT Librairie 2022				
DEPENSES				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	Taux de réalisation
20	Immobilisations incorporelles (logiciel caisse)	0,00 €	0,00 €	0%
21	Immobilisations corporelles (matériel informatique)	13 042,75 €	0,00 €	0%
TOTAL		13 042,75 €	0,00 €	0%
RECETTES				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Réalisation	Taux de réalisation
040	Opérations ordre transfert	5 200,00 €	3 806,00 €	73%
TOTAL		5 200,00 €	3 806,00 €	73%
SOLDE EXERCICE		-7 842,75 €	3 806,00 €	
EXCEDENT REPORTE N-1		7 842,75 €	7 842,75 €	
SOLDE AVEC REPRISE DE RESULTAT N-1		0,00 €	11 648,75 €	

REÇU EN PREFECTURE
 le 13/04/2023
 Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-428083315-20230412-CR09_23-DE

FONCTIONNEMENT Librairie 2022				
DEPENSES				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	Taux de réalisation
011	Charges à caractères générales	46 100,00 €	43 232,16 €	94%
012	Charges de personnel	62 000,00 €	60 832,43 €	98%
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €	0,43 €	0%
66	Charges financières	500,00 €	0,00 €	0%
67	Charges exceptionnelles	600,00 €	0,00 €	0%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 200,00 €	3 806,00 €	73%
TOTAL		114 500,00 €	107 871,02 €	94%

RECETTES				
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Réalisation	Taux de réalisation
013	Atténuations de charges	4 000,00 €	3 691,64 €	92,29%
70	Ventes produits fabriqués, prestations	126 602,82 €	102 929,79 €	81,30%
75	Autres produits de gestion courante	100,00 €	0,00 €	0,00%
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €	6 349,00 €	317,45%
TOTAL		132 702,82 €	112 970,43 €	85,13%

SOLDE EXERCICE	18 202,82 €	5 099,41 €	
EXCEDENT REPORTE N-1	-18 202,82 €	-18 202,82 €	
SOLDE AVEC REPRISE DE RESULTAT N-1	0,00 €	-13 103,41 €	

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution de la masse salariale et des résultats de fonctionnement depuis 2015.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Masse salariale	50 962,70 €	50 749,70 €	54 219,46 €	41 877,57 €	51 398,39 €	46 281,97 €	47281,19	60832,4
Taux de réalisation des dépenses (hors déficit reporté)	71,00%	85,00%	73,05%	72,54%	90,06%	68,71%	76%	94%
Taux de réalisation des recettes de vente (chapitre 70)	68,00%	82,00%	53,73%	102,13%	90,58%	59,60%	53,77%	81,00%
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-21 523,71 €	-2 564,06 €	-18 290,99 €	28 386,08 €	1 540,07 €	71 549,66 €	-11 989,93 €	5 099,41
Résultat de fonctionnement cumulé	-86 833,65 €	-89 397,71 €	-107 688,70 €	-79 302,62 €	-77 762,55 €	-6 212,89 €	-18 202,82 €	-13 103,41

Après deux années difficiles liées à la fermeture du bâtiment et aux déplacements restreints liés à la crise sanitaire, la librairie a retrouvé un fonctionnement normal, et un résultat positif, si l'on considère le seul exercice 2022.

Les recettes et les dépenses 2022 sont inférieures aux prévisions (dont elles atteignent respectivement 85% et 95%).

1. Détail de la section d'investissement

Aucune dépense n'a été réalisée en investissement.

L'excédent issu des années précédentes s'est reporté en 2022.

Des dotations aux amortissements ont été effectuées pour 3806€.

2. Détails des dépenses de fonctionnement

a. Les achats de livres et de produits.

En 2022, la librairie a acheté pour 43 232,16€ de livres et produits. Dans cette somme, notons les dépenses suivantes :

- Achats d'ouvrages : 21 666,61€
- Achats effectués dans le cadre du Festival de la Biographie : 6 553,22€
- Achats de produits boutique : 5 046,07€

b. Les dépenses de personnel.

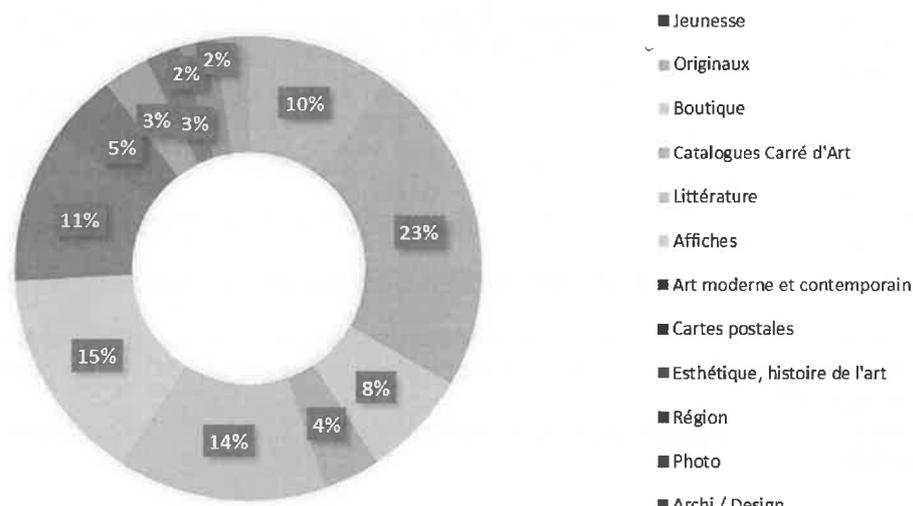
Les dépenses de personnel représentent 60 832,43€, soit 58% des dépenses réelles de fonctionnement. L'équipe est composée de deux salariées (un temps plein, un temps partiel). L'une d'elles a été remplacée pendant plusieurs mois. Cette équipe a été renforcée d'un vendeur en contrat saisonnier durant l'été.

3. Détail des recettes de fonctionnement

Le chapitre 013 « Atténuations de charges » (3 691,64€) comprend les remboursements d'indemnités journalières de sécurité sociale versées à la suite d'absences du personnel, et la compensation par l'URSSAF du « versement indemnité inflation ».

Les autres recettes de fonctionnement (102 929,79€ au chapitre 70 et 6 349€ au chapitre 77) proviennent des ventes en boutique et sur Internet, et de régularisations liées à l'attribution de titres restaurant, ainsi que d'une aide exceptionnelle versée par le Ministère de l'économie et des finances.

Répartition du CA par catégorie

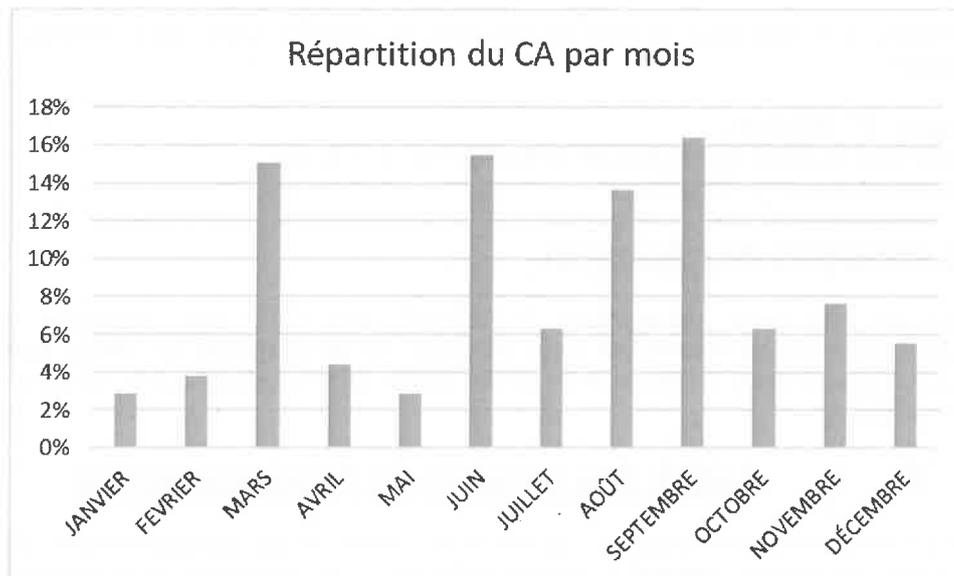


Les ventes d'éditions originales d'artistes ont généré le chiffre d'affaires le plus important en 2022 (23%, dont 69% liés à l'exposition de Glenn Ligon en 2022).

Elles sont suivies par les ventes d'affiches (15%), puis les ouvrages de littérature (dans le cadre du Festival de la biographie, en particulier), puis les ouvrages sur l'art moderne et contemporain (11%), et le rayon jeunesse (10%).

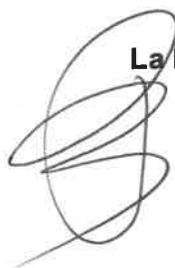
Carré d'art n'a édité qu'un seul catalogue en 2022 (dans le cadre de l'exposition Gerard & Kelly), dont les ventes ont été faibles : paru à la fin de l'année 2022, ses ventes seront plus sensibles en 2023

Répartition du CA par mois



Comme habituellement, une majorité du chiffre d'affaires est réalisé pendant les mois d'été (période de plus forte affluence touristique, commandes d'affiches dans le cadre de la feria, et vente des éditions limitées de Glenn Ligon), et à l'issue du festival de la biographie (le festival a lieu en janvier, et le chiffre d'affaires est réparti en mars).

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés votent le compte administratif du budget principal et du budget annexe de la régie autonome joint en annexes 4 et 5.



**La Présidente du Conseil d'administration
Sophie ROULLE**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/04/2023
Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-428083315-20230412-CR09_23-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA
REGIE MUNICIPALE DOTEE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE
L'AUTONOMIE FINANCIERE
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

SEANCE DU MERCREDI 12 AVRIL 2023

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Madame Sophie ROULLE, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur Emmanuel CARRIERE (Pouvoir à Mme Bourgade), Monsieur Pascal GOURDEL, Monsieur Jean MARIN (Pouvoir à Mme Roulle), Monsieur Bertrand RIOU (Pouvoir à Mme Roulle), Madame Muriel THOMAS.

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

Objet : Affectation des résultats 2022 : budget principal du musée et budget annexe de la librairie

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la nomenclature budgétaire et comptable M4 applicable à la régie autonome Carré d'art-Musée d'art contemporain ;

Suite aux votes des comptes de gestions et administratifs du budget principal du musée et du budget annexe de la librairie, et conformément à la législation en vigueur, il convient d'affecter les résultats excédentaires et déficitaires aux budgets 2023.

I Budget principal Musée d'art contemporain

1) Investissement

Le résultat d'investissement constaté au compte administratif 2022 du budget principal est excédentaire de 37 026,13€. Il est affecté au budget primitif 2023 en recettes sur la ligne budgétaire D 001 « Solde d'exécution positif reporté » pour 37 026,13€.

2) Fonctionnement

Le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2022 du budget principal est excédentaire de 11 292,28€. Il est affecté au budget primitif 2023 en recettes sur la ligne budgétaire R 002 « Solde d'exécution positif reporté » pour 11 292,28€.

BUDGET PRINCIPAL MUSÉE ART CONTEMPORAIN	
INVESTISSEMENT	
Résultat 2022	Affectation BP 2023
37 026,13 €	R 001 "Solde d'exécution positif reporté " = 37 026,13€
FONCTIONNEMENT	
Résultat 2022	Affectation BP 2023
11 292,28 €	R 002 "Solde d'exécution positif reporté " = 11 292,28€

II Budget annexe librairie

1) Investissement

Le résultat d'investissement constaté au compte administratif 2022 du budget annexe est excédentaire de 11 648,75€. Il est affecté au budget primitif 2023 en recettes sur la ligne budgétaire R 001 « Solde d'exécution positif reporté » pour 11 648,75€.

2) Fonctionnement

Le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2022 du budget annexe est déficitaire de 13 103,41€. Il est affecté au budget primitif 2023 en dépenses sur la ligne budgétaire D 002 « Solde d'exécution négatif reporté » pour 13 103,41€.

BUDGET ANNEXE LIBRAIRIE	
INVESTISSEMENT	
Résultat 2022	Affectation BP 2023
11 648,75 €	R 001 "Solde d'exécution positif reporté " = 11 648,75€
FONCTIONNEMENT	
Résultat 2022	Affectation BP 2023
-13 103,41 €	D 002 "Solde d'exécution négatif reporté " = 13 103,41€

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés affectent les résultats 2022 du budget principal et du budget annexe comme présentés dans les propositions ci-dessus.



**La Présidente du Conseil d'administration
Sophie ROULLE**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-428083315-20230412-CR10_23-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE
L'AUTONOMIE FINANCIERE
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

SEANCE DU MERCREDI 12 AVRIL 2023

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Madame Sophie ROULLE, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur Emmanuel CARRIERE (Pouvoir à Mme Bourgade), Monsieur Pascal GOURDEL, Monsieur Jean MARIN (Pouvoir à Mme Roulle), Monsieur Bertrand RIOU (Pouvoir à Mme Roulle), Madame Muriel THOMAS.

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

Objet : Vote du budget primitif 2023 : budget principal du musée et budget annexe de la librairie

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la nomenclature budgétaire et comptable M4 applicable à la régie autonome Carré d'art-Musée d'art contemporain ;
VU les documents budgétaires présentés en annexes 6, 7, et 8.

Suite à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires lors du conseil d'administration du 31 janvier 2023, et conformément aux textes en vigueur, le présent rapport présente le budget primitif du musée et celui de la librairie avec reprises des résultats 2022 suite au vote des comptes de gestion et administratifs lors des points précédents.

Les inscriptions proposées sont celles du ROB augmentées des reprises de résultats 2022, à l'exception des modifications suivantes :

Dépenses d'investissement du musée : + 27 026.13€

- Chapitre 20 :

- 2 000€ : Suppression de crédits liés aux immobilisations corporelles, jamais utilisés

- Chapitre 21 :

+ 30 026,13€ : Achat de matériel audiovisuel et augmentation du budget d'acquisitions d'œuvres
- 1 000 € : Baisse du budget outillage

Recettes d'investissement du musée : + 27 026.13€

- Chapitre 001 :

+ 37 026,13€ : Excédent 2022 reporté.

- Chapitre 040 :

- 10 000€ : Baisse des dotations aux amortissements

Dépenses de fonctionnement du musée : + 26 932,28€

- Chapitre 011 :

- 12 599,98€ : Baisse des moyens alloués au fonctionnement général (budget assurances et abandon du projet de publication sur la collection)
- +46 281€ : Augmentation des moyens alloués aux expositions (Transport Glenn Ligon, budgets montage et communication, édition d'un catalogue).
- 500€ : Transfert de crédits alloués à la bourse de résidence du centre de documentation au chapitre 67

- Chapitre 012 :

- +3 000€ : Paiement d'arriérés de cotisations sociales

- Chapitre 042 :

- 10 000€ : Baisse des dotations aux amortissements

Recettes de fonctionnement du musée : + 26 932,28€

- Chapitre 002 :

- +11 292,28€ : Excédent 2022 reporté

- Chapitre 70 :

- 1 200€ : Révision des prévisions de billetterie au regard des premières réalisations de l'année

- Chapitre 77 :

- +16 840€ : Participation de galeries au financement d'un catalogue et refacturations

Dépenses d'investissement de la librairie : + 11 648,75€

- Chapitre 21 :

- +11 648,75€ : Augmentation du budget d'achat de matériel

Recettes d'investissement de la librairie : + 11 648,75€

- Chapitre 001 :

- +11 648,75€ : Excédent 2022 reporté

Dépenses de fonctionnement de la librairie : + 13 803,41€

- Chapitre 012 :

- +700€ : Augmentation des charges de personnel

- Chapitre 002 :

- +13 103,41€ : Déficit 2022 reporté

Recettes de fonctionnement de la librairie : + 13 803,41€

- Chapitre 70 :

- +11 803,41€ : Augmentation des prévisions de recettes nécessaires pour absorber le déficit

- **Chapitre 77 :** + 2 000€ : Prise en compte des écritures de régularisation des titres restaurant

Le tableau ci-dessous résume les grandes masses de prévisions budgétaires pour 2023.

BUDGET PRINCIPAL : MUSEE		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	207 026,13 €	1 093 032,28 €
RECETTES	207 026,13 €	1 093 032,28 €

BUDGET ANNEXE : LIBRAIRIE		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	12 448,75 €	119 103,41 €
RECETTES	12 448,75 €	119 103,41 €

BUDGET GLOBAL		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	219 474,88 €	1 212 135,69 €
RECETTES	219 474,88 €	1 212 135,69 €

I Budget principal : Musée d'art contemporain

Les expositions « Gerard & Kelly - *Ruines* » et « Rosalind Nashashibi - *Monogram* », ouvertes fin 2022, se poursuivront pendant près de trois mois au début de l'année 2023.

L'année 2023 sera consacrée à une programmation spécifique autour des collections du musée, pour marquer ses trente ans. Après avoir présenté, en 2003, les collections du Musée National d'Art Moderne puis, en 2013, la collection de Norman Foster, il est important de mettre en valeur la collection du musée, l'une des plus importantes collections publiques d'art contemporain en France. Les artistes Walid Raad et Suzanne Lafont porteront un regard d'artiste sur la collection.

Cet anniversaire donnera l'occasion de mener des actions en partenariat avec les autres musées de la Ville de Nîmes. La création contemporaine sera présente dans toute la ville, dès 2023, au Musée de la Romanité avec l'exposition d'Oliver Laric, mais aussi au Musée des Beaux-Arts, au Musée d'histoire naturelle, au Musée du Vieux Nîmes et des Cultures Taurines, à la chapelle des Jésuites.

Le programme 2023 sera donc principalement constitué de deux nouvelles expositions, l'une proposant, sur deux étages, une mise en valeur des collections, la seconde consacrée à Claude Viallat.

Compte tenu d'une baisse des subventions, le budget consacré à ces expositions est fortement contenu, s'agissant notamment des frais liés au montage, et à la communication.

L'année 2022 ayant été envisagée comme une année « reset » permettant de mener à bien tous les projets mis en attente du fait des périodes de fermeture du musée en 2020 et 2021, l'exercice 2022 n'a pas donné lieu à un excédent de fonctionnement conséquent. Celui-ci est affecté au paiement de reliquats de dépenses relatives aux expositions 2022.

Sur le budget d'investissement, l'excédent sera affecté aux acquisitions et restaurations des œuvres de la collection.

Les charges de personnel, constituées essentiellement des charges liées au personnel permanent, représentent environ 56% du budget du musée (hors reports). Hors charges de personnel, le fonctionnement du musée représentera 17% du budget total (hors reports), les expositions et Project room 20%, et le centre de documentation 1%.

Le musée compte sur ses partenaires financiers habituels : la Ville de Nîmes (83% des recettes), la DRAC, et le Conseil Régional pour les principaux. Les droits d'entrée sont prévus à hauteur de 58 800€.

A) Section d'investissement

BUDGET 2023 MUSEE		
		BP 2023
INVESTISSEMENT	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €
	<i>Brevets, licences et droits</i>	<i>0,00 €</i>
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	204 026,13 €
	<i>Matériel audiovisuel, informatique et mobilier</i>	<i>26 000,00 €</i>
	<i>Installations générales et outillage</i>	<i>14 000,00 €</i>
	<i>Acquisitions et restauration œuvres d'art</i>	<i>164 026,13 €</i>
	020 Dépenses imprévues	0,00 €
	040 OP Transferts entre sections (quote part s	3 000,00 €
	001 Déficit reporté	0,00 €
	TOTAL DEPENSES	207 026,13 €
	001 Excédent reporté	37 026,13 €
	021 Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
	040 OP Transferts entre sections (amortisseme	65 000,00 €
	13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	105 000,00 €
	<i>Ville</i>	<i>85 000,00 €</i>
<i>FRAM DRAC</i>	<i>20 000,00 €</i>	
<i>FRAM Région Occitanie</i>	<i>0,00 €</i>	
TOTAL RECETTES	207 026,13 €	
SOLDE	0,00 €	

Le budget d'investissement du musée est essentiellement composé des dépenses d'acquisitions et restauration d'œuvres. Les autres dépenses consistent dans de l'équipement en matériel informatique, audiovisuel et technique.

La Ville de Nîmes maintient son financement à 85 000€. La Région n'a attribué aucun financement au titre du FRAM en 2022. Comme le versement intervient avec un décalage d'un an, même si un financement est décidé pour 2023, le musée ne bénéficiera d'aucun versement cette année. Une nouvelle demande de financement au titre du FRAM sera présentée au printemps 2023, lorsque le programme d'acquisition sera défini. Une prévision de recettes correspondantes a été inscrite pour 20 000€ (part versée par la DRAC).

B) Dépenses de fonctionnement

BUDGET 2023 MUSEE	
	BP 2023
FONCTIONNEMENT	011 CHARGES GENERALES 416 432,28 €
	<i>Fonctionnement général</i> 188 950,02 €
	<i>Expo Glenn Ligon</i> 43 331,00 €
	<i>Expo Gerard & Kelly - Rosalind Nashashibi</i> 28 000,00 €
	<i>Expo 30 ans de la collection</i> 72 600,00 €
	<i>Expo Claude Viallat</i> 62 000,00 €
	<i>Expo n+1</i> 1 000,00 €
	<i>Project Rooms, Mur Foster, Rencontres Arles</i> 5 600,00 €
	<i>Centre de documentation</i> 14 200,00 €
	012 CHARGES DE PERSONNEL 609 400,00 €
	<i>Fonctionnement général</i> 586 000,00 €
	<i>Expo Gerard & Kelly - Rosalind Nashashibi</i> 0,00 €
	<i>Expo 30 ans de la collection</i> 17 400,00 €
	<i>Expo Claude Viallat</i> 6 000,00 €
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANT 1 000,00 €
	66 CHARGES FINANCIERES 200,00 €
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES 1 000,00 €
	<i>042 OP Transferts entre sections (dot. amortiss</i> 65 000,00 €
	<i>002 Déficit reporté</i>
	TOTAL DEPENSES 1 093 032,28 €
	<i>002 Excédent reporté</i> 11 292,28 €
	<i>013 Atténuation de charges</i> 0,00 €
	<i>042 OP Transferts entre sections (quote part s</i> 3 000,00 €
	70 PRODUITS DES VENTES 58 800,00 €
	<i>Fonctionnement général</i> 0,00 €
	<i>Expo Gerard & Kelly - Rosalind Nashashibi</i> 14 000,00 €
	<i>Expo 30 ans de la collection</i> 25 700,00 €
<i>Expo Claude Viallat</i> 19 100,00 €	
74 SUBVENTIONS 983 000,00 €	
<i>Ville de Nîmes</i> 900 000,00 €	
DRAC 43 000,00 €	
<i>Expositions</i> 23 000,00 €	
<i>Service des publics</i> 20 000,00 €	
Région Occitanie 40 000,00 €	
<i>Expositions</i> 40 000,00 €	
<i>Autres institutions françaises ou internationales</i> 0,00 €	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT 100,00 €	
76 PRODUITS FINANCIERS 0,00 €	
77 RECETTES EXCEPTIONNELLES (y compris ecr 36 840,00 €	
TOTAL RECETTES 1 093 032,28 €	
SOLDE 0,00 €	

1) Fonctionnement général du Musée et Centre de documentation

Fonctionnement général du musée

Le budget de fonctionnement général du musée est estimé à 188 950,02€, hors charges de personnel.

Il s'agit essentiellement des charges générales qui concernent le fonctionnement de la régie, ou ne peuvent être imputées directement à l'une des expositions (consommables, fluides, locations et maintenance, honoraires divers, abonnements, missions du personnel, assurance des œuvres et du personnel, matériel informatique, etc. ...). Ces dépenses sont généralement régulières et/ou encadrées par des contrats de prestation (maintenance, location ...), dont les coûts augmentent régulièrement tous les ans.

Ce budget intègre également les dépenses du service culturel, ainsi que des enveloppes dédiées au transport et à la présentation des œuvres issues de la collection et à la communication autour des événements liés à la collection. Le projet édition d'une publication sur les collections a été abandonné depuis la tenue du DOB.

Les charges de personnel inscrites sur ce service correspondent aux salaires et charges patronales des agents permanents de la régie, et de trois guides-conférencières pour un total de 586 000€.

En recettes, le calendrier de programmation ne permettra pas de réaliser des recettes de billetterie liées à la visite des collections en dehors de la programmation spécifique des 30 ans du musée. Le service enregistre une part de la subvention de la Ville de Nîmes (environ 796 400€ sur 900 000€ attribués au total), une aide de la DRAC au titre des actions en direction des publics (20 000€ demandés), ainsi que des écritures comptables, dont celles de régularisation des titres restaurants (20 000€). 65 000€ sont prévus au titre des dotations aux amortissements.

Fonctionnement général du centre de documentation

Le centre de documentation dispose d'un budget de 14 200€, lui permettant d'acquérir de nouveaux ouvrages, de payer les abonnements aux périodiques et l'abonnement au logiciel de gestion du fonds. Celui-ci consacre également des moyens au programme de résidences d'artistes qui aura lieu pour la troisième année (complétés de 800€ au chapitre 67 dédiés au versement d'une bourse de résidence).

2) Expositions temporaires

En 2023, le musée présentera trois expositions temporaires.

Des coûts liés au démontage de l'exposition de Glenn Ligon impactent encore le budget 2023. Les expositions de Rosalind Nashashibi et Gerard & Kelly se poursuivent jusqu'à la fin du mois de mars. L'installation des expositions proposées pour les trente ans du musée a débuté mois de janvier au premier étage du musée.

Rosalind NASHASHIBI, du 14 octobre 2022 au 26 mars 2023

Née en 1973 en Angleterre, Rosalind Nashashibi est basée à Londres.

Sa pratique intègre la peinture, la gravure et la photographie. Depuis 2014, elle a élargi sa pratique à la peinture en créant des œuvres abstraites et figuratives qui combinent des couleurs lumineuses à des formes organiques. Ses films capturent différents types de relations à travers les détails de la vie de ses sujets dans leur environnement. Ils constituent des narrations reliant des histoires individuelles et collectives. Ses peintures incorporent des motifs tirés de son environnement quotidien, qui peuvent être retravaillés en de multiples variations. Elles proviennent d'une exploration intuitive de ce qui l'entoure, où est privilégiée la sphère de l'intime tout en gardant à l'esprit le contexte social. Elles se situent entre une exploration de formes biomorphiques, l'abstraction et la figuration. Le raffinement des couleurs peut être comparé à ses films où elles dessinent délicatement un langage visuel interne donnant de l'espace au spectateur comme aux protagonistes. Les interprétations sont ouvertes dans un désir de penser en termes d'associations, plutôt que d'imposer une structure narrative.

Elle a été exposée récemment au Witte de With à Rotterdam, à la Documenta de Kassel, aux Biennales de Sharjah et de Venise. Nominée au Turner Prize en 2017 elle est lauréate de la résidence de la National Gallery de Londres en 2020.

C'est sa première exposition monographique en France.

GERARD & KELLY, du 14 octobre 2022 au 26 mars

Cette exposition est présentée en même temps que celle de Rosalind Nashashibi, les deux se partageant l'espace des expositions temporaires.

Brennan Gerard (1978) et Ryan Kelly (1979) collaborent en tant que Gerard & Kelly depuis 2003.

Modern Living est une série de performances situées dans des maisons iconiques de la modernité à travers le monde. Gerard & Kelly utilisent ces « ruines » de la modernité pour créer des performances. Le projet pose une question à la fois politique et intime : « Que doit être une maison aujourd'hui pour abriter une intimité qui ne correspond pas aux narrations dominantes de famille, mariage et domesticité ? ». Les maisons qu'ils choisissent sont des lieux où les modes de vie permettaient des expérimentations : la Schindler House à Los Angeles, la Maison de verre de Philippe Johnson dans le Connecticut, la Farnsworth House de Mies van der Rohe à Chicago et la Villa Savoye de Le Corbusier dans la banlieue parisienne. Si le projet est avant tout performatif il peut être présenté en tant qu'exposition avec des vidéos réalisées sur place, des dessins et des partitions.

Des expositions récentes et des performances de leur travail ont été présentées par le Guggenheim Museum, le New Museum, The Kitchen et Pioneer Works (New York), le Festival d'Automne, le Palais de Tokyo et le Centre Pompidou (Paris), la Biennale d'architecture de Chicago et la Biennale Made in LA au Hammer Museum (Los Angeles). Ils sont lauréats en 2014 du prix jury des New York Dance and Performance Awards, et reçoivent les soutiens de Art Matters, National Dance Project, ainsi que de la Graham Foundation. Leurs projets ont bénéficié de résidences au CND-Centre national de la danse (Paris), au New Museum (New York) et au Portland Institute for Contemporary Art, entre autres. Leurs travaux sont présents dans les collections du LACMA (Los Angeles), Hammer Museum (Los Angeles) et du Guggenheim Museum (New York).

30 ans de Carré d'art, du 17 janvier au 31 décembre 2023

Carré d'Art, bâtiment réalisé par le célèbre architecte anglais Norman Foster, aura 30 ans en 2023. La programmation de 2023 sera principalement consacrée à cette célébration.

La mélodie des choses

Du 17 janvier 2023 à 2024 -2e étage

Cette présentation exceptionnelle permet de découvrir ou revoir des œuvres allant des mouvements apparus dans les années 1960 comme le Nouveau Réalisme et Supports-Surfaces jusqu'aux propositions les plus contemporaines mais aussi la peinture française ou allemande des années 80 et la présence d'artistes singuliers. Un parcours plus ou moins chronologique se déroule sur les deux étages du musée. On y trouve la façon dont figuration et abstraction entretiennent un dialogue toujours renouvelé ou la place du récit dans la fabrique des images et des représentations du monde. Elle met aussi en lumière la diversité des médiums utilisés dans les dernières décennies, peinture, assemblage, installation, vidéo, performance. Toutes ces œuvres permettent d'inventer de nouvelles relations esthétiques et sensibles au monde qui nous entoure.

Proposition avec Tarik Kiswanson

Du 9 mai au 17 septembre 2023 - 3e étage

Tarik Kiswanson a été présent à Carré d'art avec l'exposition Mirrorbody, première exposition monographique de l'artiste dans une institution française. Plusieurs de ses œuvres sont conservées dans la collection.

La sélection présentée dans les dernières salles du musée s'attache à rendre visible certains axes donnés récemment à la collection qui sont liés à la présence des corps, le mouvement, l'identité, la mémoire ou les différentes façons d'élaborer un récit.

Cette sélection sera complétée par trois artistes de différentes générations liés à l'histoire du musée, Tarik Kiswanson, Suzanne Lafont, Walid Raad.

Walid Raad

Du 9 mai au 17 septembre 2023

Walid Raad a exposé en 2014 à Carré d'Art puis en 2021 à la Chapelle des jésuites. Il est présent dans la collection avec un ensemble de 5 œuvres. Invité à poser un regard sur la collection, il a proposé une nouvelle installation faisant écho à l'histoire du musée entre fiction et réalité.

Suzanne Lafont - Collection photographique du musée

Du 9 mai au 17 septembre 2023 - Galerie Foster

Suzanne Lafont a été présentée à Carré d'Art lors de son exposition Situations en 2015 et plusieurs de ses œuvres sont conservées dans la collection. Elle développe un travail photographique dans un champ élargi où sont convoquées des références au théâtre, à la performance ou au cinéma. Dans cette présentation, les images non disponibles et nécessaires à la proposition seront représentées sous forme d'affiches dans leurs dimensions originales. Elles seront accompagnées du titre des œuvres, du nom des artistes, la raison pour laquelle elles ne figurent pas dans l'accrochage sera également évoquée.

Cette exposition fait partie de la programmation des Rencontres d'Arles dans le cadre du Grand Arles Express.

Martine Syms - Ugly Plymouths

Du 9 mai au 17 septembre 2023 - Galerie de l'Atrium

Martine Syms utilise la vidéo, de préférence en format court, pour très souvent explorer la représentation des corps noirs dans la culture visuelle contemporaine. Dans *Ugly Plymouths*, elle poursuit son exploration de la performance, de la narration et des différentes modalités de production d'images. Le tournage va de scène de plage à des activités du quotidien soulignées par des dialogues de trois personnages non visibles. Los Angeles devient à la fois un site et une situation. Martine Syms réalise avec cette installation en quelque sorte un portrait de Los Angeles à l'ère digitale.

Cette exposition fait partie de la programmation des Rencontres d'Arles dans le cadre du Grand Arles Express.

Livres d'Artistes

Du 9 mai au 30 juin 2023 - Centre de documentation

Le public pourra découvrir comment les artistes de la collection se sont emparés de ce médium de création : Etel Adnan, Jean-Michel Alberola, Anna Boghigui, Robert Filliou, Annette Messager, Martial Raysse, Niki de Saint-Phalle, Daniel Spoerri..., ainsi que plusieurs livres d'artiste de Christian Boltanski, entrés en 2014 et 2018 dans le fonds, suite au don exceptionnel Bob Calle (premier conservateur du musée).

Anna MESCHIARI, printemps-été 2023

L'artiste Anna Meschiari est née en Suisse en 1987. Elle vit et travaille en France depuis 2014. Elle sera accueillie en résidence de recherche et de création au Centre de documentation du musée.

Partant d'une image de E.J. Bellocq, elle réalisera, dans le centre de documentation, des recherches autour de différentes notions et autour des interrogations de plusieurs artistes liées au corps « comme élément de trop, comme enveloppe piégeante ».

Cette résidence se clôturera par une restitution sous la forme d'une exposition.

Claude VIALLAT, octobre 2023 à février 2024

Claude Viallat a été présent plusieurs fois à Nîmes, dans les arènes, au Musée des Cultures taurines ou régulièrement dans la collection permanente de Carré d'art. Une première exposition monographique lui sera consacrée dans le cadre des 30 ans du musée qui permettra de découvrir les œuvres produites récemment. Elle fera suite à l'exposition *Supports Surfaces – Les origines 1967 – 1970* organisée en 2017.

Recettes attendues

Les objectifs de recettes de billetterie des expositions ont été fixés, pour 2023, à 58 800€. Les objectifs habituels, soit environ 20 000€ par exposition temporaire, ont été rehaussés pour tenir compte de la programmation spécifique aux trente ans du musée et de la notoriété de l'artiste présenté à l'automne.

Les expositions seront en partie financées par des subventions : une part de subvention de la Ville de Nîmes leur sera affectée (environ 91 600€, sur 900 000€ attribués au total). La baisse de subvention municipale impacte principalement les projets d'exposition. S'agissant de la Région Occitanie, le musée compte sur une reconduction de la subvention à hauteur de 40 000€. La DRAC Occitanie sera sollicitée à hauteur de 23 000€. D'autres demandes de subvention pourront être déposées, pour des montants moindres, en cours d'exercice.

II Budget annexe librairie

BUDGET 2023 Librairie		
		BP 2023
INVESTISSEMENT	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €
	<i>Brevets, licences et droits</i>	
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 448,75 €
	<i>Matériel informatique et mobilier</i>	12 448,75 €
	020 Dépenses imprévues	0,00 €
	TOTAL DEPENSES	12 448,75 €
	001 Excédent reporté	11 648,75 €
	040 OP Transferts entre sections (amortisse	800,00 €
TOTAL RECETTES	12 448,75 €	
SOLDE	0,00 €	
FONCTIONNEMENT	011 CHARGES GENERALES	40 900,00 €
	<i>Achats ouvrages</i>	14 000,00 €
	<i>Affiches et Cartes postales Féria +réassort</i>	3 000,00 €
	<i>Festival de la biographie</i>	5 000,00 €
	<i>Achats boutique</i>	3 000,00 €
	<i>Fournitures administratives</i>	800,00 €
	<i>Module de paiement en ligne librairie et frais banca</i>	1 300,00 €
	<i>Maintenance logiciel, photocopieur</i>	3 500,00 €
	<i>Frais d'affranchissement</i>	100,00 €
	<i>Impôt</i>	1 700,00 €
	<i>Transport</i>	2 500,00 €
	<i>Droits auteurs affiches féria</i>	6 000,00 €
	012 CHARGES DE PERSONNEL	63 100,00 €
	<i>Salaires</i>	34 800,00 €
	<i>Charges patronales et salariales</i>	28 300,00 €
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	100,00 €
	66 CHARGES FINANCIERES	500,00 €
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	600,00 €
	042 OP Transferts entre sections (dot. amor	800,00 €
	002 Déficit reporté	13 103,41 €
	TOTAL DEPENSES	119 103,41 €
	013 Atténuation de charges	0,00 €
70 PRODUITS DES VENTES	117 003,41 €	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COUR	100,00 €	
77 RECETTES EXCEPTIONNELLES	2 000,00 €	
TOTAL RECETTES	119 103,41 €	
SOLDE	0,00 €	

La librairie a souffert de plusieurs mois de fermeture en 2020 et 2021, et a cumulé un déficit à cette occasion, qui a commencé à se résorber en 2022.

Les dépenses sont toutefois envisagées avec prudence encore en 2023.

L'effectif sera au complet en 2023, complété par un vendeur saisonnier pendant les mois de juillet et aout.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/04/2023
Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-428083315-20230412-CR11_23-DE

La librairie participera à plusieurs évènements en lien avec les autres libraires de la Ville, comme le Festival de la biographie, ou en lien avec la programmation du musée et de la bibliothèque Carré d'art (signatures, rencontres ...).

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés votent le budget principal et le budget annexe de la librairie qui s'établissent à l'équilibre et tels que présentés dans les documents budgétaires joints en annexes 6 et 7, ainsi que le tableau des emplois présenté en annexe 8.

**La Présidente du Conseil d'administration
Sophie ROULLE**



La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-428083315-20230412-CR11_23-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA
REGIE MUNICIPALE DOTE E DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE
L'AUTONOMIE FINANCIERE
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

SEANCE DU MERCREDI 12 AVRIL 2023

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Madame Sophie ROULLE, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur Emmanuel CARRIERE (Pouvoir à Mme Bourgade), Monsieur Pascal GOURDEL, Monsieur Jean MARIN (Pouvoir à Mme Roulle), Monsieur Bertrand RIOU (Pouvoir à Mme Roulle), Madame Muriel THOMAS.

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

Objet : Souscription au contrat groupe d'assurance statutaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU le Code de la Fonction publique ;

VU la décision du Conseil d'administration n°CA16-21 du 8 juillet 2021 donnant mandat au Centre de Gestion du Gard pour négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la Régie Carré d'art à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée ;

VU le résumé des garanties proposées ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDERANT que le Centre de Gestion a communiqué à la Régie Carré d'art les résultats de sa consultation concernant le renouvellement de son contrat groupe pour la période 2022 à 2025 ;

CONSIDERANT que la Régie Carré d'art adhère à l'actuel contrat groupe proposé par le Centre de Gestion du Gard ;

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré
Décide**

Article 1 :

D'accepter la proposition suivante :

Courtier GRAS SAVOYE / Assureur : CNP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, dont une première durée ferme de 3 ans, reconductible pour 1 an.

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

NATURE DES PRESTATIONS	TAUX
TOUS RISQUES CNRACL avec franchise de 10 jours	7.20 %
TOUS RISQUES IRCANTEC avec franchise de 10 jours	0.60 %
Charges patronales fixées à 48 % du TIB + NBI	

Article 2 :

D'autoriser la Présidente ou son représentant, le Directeur à signer les documents afférents.

Article 3 :

De donner délégation à la Présidente ou au Directeur pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés votent l'accord donné à la proposition d'assurance statutaire faite par le Centre de Gestion du Gard.


**La Présidente du Conseil d'administration
Sophie ROULLE**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/04/2023
Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-428083315-20230412-CR12_23-DE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE
L'AUTONOMIE FINANCIERE
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

SEANCE DU MERCREDI 12 AVRIL 2023

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Madame Sophie ROULLE, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur Emmanuel CARRIERE (Pouvoir à Mme Bourgade), Monsieur Pascal GOURDEL, Monsieur Jean MARIN (Pouvoir à Mme Roulle), Monsieur Bertrand RIOU (Pouvoir à Mme Roulle), Madame Muriel THOMAS.

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

Objet : Convention de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires (Contrat 2022/2025)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la Commande publique ;

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré
Décide**

Article 1 :

De donner délégation au Centre de Gestion du Gard pour assurer la gestion des sinistres liés aux risques statutaires de son personnel, pour lesquels la Régie Carré d'art a adhéré au contrat cadre d'assurance souscrit par le Centre de Gestion du Gard.

Article 2 :

D'accepter qu'en contrepartie de la mission définie dans la convention, la Régie Carré d'art verse au Centre de gestion du Gard une contribution fixée à 0,25% de la masse salariale CNRACL et IRCANTEC, servant d'assiette au calcul de la prime d'assurance (TIB + NBI + IR + SFT).

Article 3 :

D'autoriser la Présidente ou le Directeur de la Régie à signer la convention avec le Centre de Gestion du Gard.

Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés votent l'autorisation de signature de la convention de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires par le Centre de Gestion du Gard.



**La Présidente du Conseil d'administration
Sophie ROULLE**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA
REGIE MUNICIPALE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE
L'AUTONOMIE FINANCIERE
DU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN**

SEANCE DU MERCREDI 12 AVRIL 2023

Membres du Conseil d'Administration présents : Madame Michèle BENEDITTINI GOEURY, Madame Mary BOURGADE, Madame Valérie DUMONT-ESCOJIDO, Madame Marie MENETRIER, Madame Sophie ROULLE, Monsieur Daniel Jean VALADE.

Membres du Conseil d'Administration excusés : Monsieur Emmanuel CARRIERE (Pouvoir à Mme Bourgade), Monsieur Pascal GOURDEL, Monsieur Jean MARIN (Pouvoir à Mme Roulle), Monsieur Bertrand RIOU (Pouvoir à Mme Roulle), Madame Muriel THOMAS.

Autres personnes présentes ne participant ni aux débats ni aux votes : Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS (Directrice des Musées et du Patrimoine), Madame Claire MAGNIER (Administratrice du musée), Monsieur Jean-Marc PREVOST (Directeur du musée), Madame Dominique TREISSEDE (Présidente de l'AAMAC).

Objet : Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Nîmes, la Régie Autonome de Carré d'Art Musée et la Société Publique Locale Culture et Patrimoine pour l'abonnement « Musées de Nîmes »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 98.11.90 adoptée par le Conseil Municipal de la Ville de Nîmes le 14 décembre 1998, portant création d'une régie municipale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour exploiter le Musée d'Art Contemporain ;

VU la décision n° 18-18 du 10 avril 2018 fixant les tarifs applicables à Carré d'Art – Musée d'art contemporain ;

VU la convention initiale signée le 14 août 2018, pour une durée de un an renouvelable deux fois, et son renouvellement du 4 août 2021 ;

CONSIDERANT le souhait de Carré d'Art Musée d'art contemporain, la Ville de Nîmes pour les Musées municipaux, et la société publique locale Culture et Patrimoine pour le Musée de la Romanité de renouveler leur partenariat pour l'offre tarifaire conjointe d'abonnement annuel « Musées de Nîmes », de supprimer l'offre de pass de courte durée (7 jours), et de permettre la vente de l'abonnement annuel dans les six musées de Nîmes, nécessitant la signature d'une nouvelle convention de partenariat ;

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
Décide**

ARTICLE 1 :

Le pass individuel, valable sept jours à un tarif de 17 € est supprimé.

L'abonnement individuel, nominatif, est valable 1 an de date à date, à un tarif préférentiel de 40 €.

Les visiteurs peuvent acheter l'abonnement au tarif de 40 €, à l'accueil de tous les musées de Nîmes (Musée des Beaux-arts, Musée d'Histoire naturelle, Musée du Vieux Nîmes, Musée des Cultures Taurines, Musée d'Art Contemporain, Musée de la Romanité).

Les abonnements vendus par l'ensemble des partenaires et les recettes en résultant entrent directement dans leur comptabilité.

Chaque partenaire adresse trimestriellement aux autres, dans les 15 jours suivants la fin de chaque trimestre, le bilan des ventes réalisées au titre des abonnements et le bilan des contremarques délivrées sur présentation d'abonnements musées de Nîmes.

La répartition des recettes entre les Partenaires s'effectue sur la base suivante :

« Abonnement Musées de Nîmes » : 40 €
Musée de la Romanité : 30 €
Carré d'Art Musée : 8 €
Musées municipaux : 2 €

Les recettes sont encaissées par chaque Partenaire selon les modalités correspondant à leur mode de gestion. Le partenaire qui a effectué la vente supporte les frais, notamment bancaires, liés aux transactions financières.

ARTICLE 2 :

Une nouvelle convention de partenariat doit être passée entre la Ville de Nîmes pour les musées municipaux, la régie autonome de Carré d'art Musée d'art contemporain et la société publique locale Culture et Patrimoine pour le Musée de la Romanité.

Les membres du conseil d'administration à l'unanimité des suffrages exprimés approuvent les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Nîmes pour les musées municipaux, la régie autonome de Carré d'art Musée d'art contemporain et la société publique locale Culture et Patrimoine pour le Musée de la Romanité et en autorisent la signature.



**La Présidente du Conseil d'administration
Sophie ROULLE**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.